

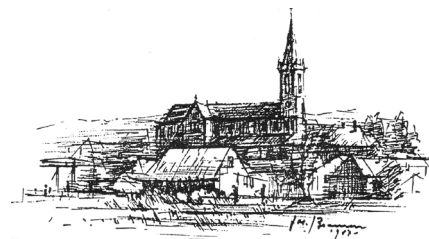


Mairie de ZILLISHEIM
1 place du Général DE GAULLE
68720 ZILLISHEIM
☎ : 03.89.06.25.22
✉ : mairie@zillisheim.fr
web : www.zillisheim.fr



ZILLISHEIM

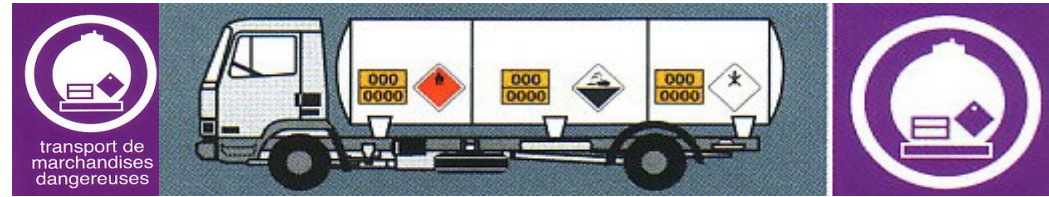
Risques Majeurs



Les consignes à suivre

Document à conserver





LE RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

En France, le Transport des Matières Dangereuses (**TMD**) se fait par la route, par les voies navigables et par voie ferrée.

L'alerte

Si vous êtes témoin de ce type d'accident, il vous faut prévenir les secours en composant le 18 et prévenir le corps local des sapeurs pompiers de Zillisheim.

L'alerte est donnée par la sirène.

L'action des secours

- Si l'accident est grave le préfet déclenche les moyens de secours.
- Activation de la cellule de crise municipale.

Les consignes à suivre

- Quittez immédiatement le lieu de l'accident.
- entrez ou restez dans un bâtiment
- fermez les portes et fenêtres avec arrêt de la ventilation
- Sortez de votre voiture
- Ecoutez la Radio
- Ne fumez pas
- respectez les instructions formulées par les Services de sécurité présents sur les lieux
- Attendez la fin de l'alerte avant de sortir

Plaques apposées à l'arrière du véhicule :



→ CODE DANGER

→ CODE MATIÈRE



→ TYPE DE DANGER

La traversée du village étant interdite aux poids lourds de plus de 19 tonnes, cela limite d'autant plus ce risque sur le ban communal.



LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Sur une échelle des risques sismiques de 0 à 3, Zillisheim est classée en zone 1b (Zone à sismicité faible)

L'action des secours

En cas d'accident majeur, le Préfet peut déclencher notamment le plan ORSEC (organisation des secours) et plan rouge (aide Médicale urgence et transports sanitaires).
Activation de la cellule de crise municipale.

Les consignes à suivre

- A l'intérieur : mettez-vous à l'angle d'un mur d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- A l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
A défaut abritez-vous sous un porche.
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

Après la 1^{ère} secousse attention aux secousses suivantes

- Ecouter la radio • ne prenez pas les ascenseurs • ne fumez pas (risque d'explosion) • ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours
- Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité ; en cas de fuite : ouvrez les fenêtres et les portes, quittez le bâtiment et prévenez les autorités. • Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide • respectez les consignes données par les autorités.

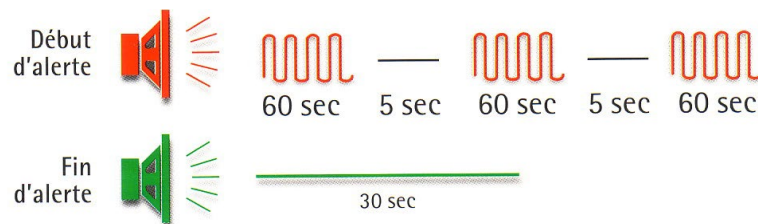


LES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.
Ce document d'information reprend l'ensemble des risques auxquels les zillisheimois sont soumis, ainsi que les conseils de comportement qui vous permettront d'acquérir les bons réflexes.

Le système d'alerte des populations

L'alerte et la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger.
En cas d'alerte, une sirène émet un son montant et descendant de trois fois une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes.
La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un son continu de 30 secondes.



Les consignes à suivre

- Restez à l'intérieur des locaux et pour les personnes à l'extérieur, entrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche, ne restez pas dans votre véhicule.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux selon un plan préétabli.
- se confiner, c'est s'enfermer dans un local, en calfeutrante soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Ecouter les messages diffusés par les radios : radio Florival 98.6 France Bleu Alsace 102.6 – Radio Dreyeckland 104.6

LES RISQUES NATURELS

La vigilance météorologique a été élaborée par météo France pour informer les Français et les pouvoirs publics en cas de phénomène météorologique dangereux. Les dangers signalés sont les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige ou le verglas. En cas de danger, une carte de vigilance (télévision, radio, www.meteo.fr) est établie et chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge selon la situation météorologique, la gravité de la situation et le niveau de vigilance nécessaire.

En situation dite " orange "

Soyez très vigilants, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics • Limitez vos déplacements. • Limitez votre vitesse sur la route. • Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol. • Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés. • Prudence par rapport aux chutes d'objets divers (tuiles....)

En situation dite " Rouge "

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics. • Restez chez vous dans la mesure du possible. • En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant des conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. • N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. • Mettez-vous à l'écoute de vos radios locales. • Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau. • Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



LE RISQUE D'INONDATION

Le village est traversé par le canal et l'Ill d'où un risque de débordement suite à de fortes précipitations, des orages, de juin à août, ou éventuellement à une rapide fonte de neige de février à mars.

L'alerte

Dans le département du Haut-Rhin, un service départemental d'annonce des crues est en place. Le maire donne l'alerte avant que l'inondation soit effective. (également sur le site Internet de la Commune).

Les consignes à suivre

- Ecouter la radio.
- Allez vers les points hauts préalablement repérés.
- Bouchez les ouvertures basses de votre domicile.
- Dès l'alerte, coupez le gaz et l'électricité.
- Evitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours.
- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne traversez pas une rivière en crue.
- En voiture ne cherchez pas à traverser une zone inondée.

Après

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations. (elles doivent être sèches)



Ecoutez la radio.
Respectez les consignes
des autorités.



Fermez le gaz
et l'électricité.



Fermez portes, fenêtres,
soulèvements, aérations



Montez dans les étages.



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours.



Respectez les consignes
des autorités.